

Comité de Pilotage du 02 mars 2017

Compte-rendu

Pierre HARISPOUROU, président du SIVU accueille et remercie les membres présents à cette séance (dont la liste figure en annexe) consacrée à dresser le bilan de cette quatrième année d'animation.

Il propose d'entamer la réunion par un tour de table puis il précise les impacts à venir pour le SIVU depuis la création de l'EPCI Pays-Basque. Selon M. Laborde, vice-président de la Commission Montagne de l'EPCI : les SIVU existants seront maintenus durant la période 2017-2018.

M. HARISPOUROU explique également que l'ancienne secrétaire du SIVU, Pascale AMESTOY, devra désormais consacrer son temps de travail uniquement aux affaires de la commune d'Itxassou. Ce sera donc Christine LEGARRA qui assurera le secrétariat pour la période 2017-2018. Le président donne ensuite la parole à Guillaume CAVAILLES (EHLG) et à Priscille L'HERNAULT (CEN Aquitaine) qui animeront la présentation power-point.

Guillaume propose ensuite de débiter la séance selon l'ordre du jour suivant :

- √ 1 Introduction : Démarche et enjeux du site
 - √ 2 Campagne d'animation 2016 et bilan global 2013-2016
 - √ 3 Présentation du CBN : Inventaire des espèces végétales de ravin
 - √ 4 Feuille de route 2017
- Questions diverses et clôture de la séance.

1- Introduction : Démarche et enjeux du site

1.1- La démarche Natura 2000

Guillaume CAVAILLES rappelle les grandes lignes de la politique Natura 2000 :

- ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité d'espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats
- 1758 sites en France
- démarche volontaire et contractuelle via différents outils : les contrats agricoles (MAEc), ni agricole - ni forestier, forestier
- aucun pouvoir réglementaire spécifique, la seule obligation est de réaliser une évaluation d'incidence pour certains projets de grande ampleur qui auraient un impact sur l'état de conservation des habitats et des espèces qui ont permis la désignation du site Natura 2000

Au Pays Basque, le réseau Natura 2000 comprend 29 sites désignés couvrant la quasi-totalité de la montagne, du littoral et des cours d'eau.

1.2- Le site Mondarrain-Artzamendi

Sur ce site est née une volonté commune des acteurs locaux d'entrer dans la démarche Natura 2000. Pour se faire, les élus des 6 municipalités concernées se sont dotés d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) qui est aujourd'hui le maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du document d'objectif. Le DOCOB a

été validé en avril 2013 et de nouveaux délégués ont rejoint la démarche depuis 2014.

Le SIVU fait appel à deux organismes pour animer ce DOCOB : le CEN Aquitaine sur le volet écologique et EHLG sur le volet agricole.

Le Site Natura 2000 du Mondarrain et de l'Artzamendi est à cheval sur 6 communes : Ainhoa, Bidarray, Espelette, Itxassou, Louhossoa et Souraïde. Après l'ajustement de son périmètre, le site totalise 5792 ha.

Au total, le site compte :

- **15 habitats d'intérêt communautaire** constitués de complexes de zones humides tourbeuses, de landes sèches et humides, de boisements, d'habitats rocheux et d'un habitat souterrain, dont **3 habitats d'intérêt prioritaires** tels que les landes humides atlantiques, les formations à Nardus, les aulnaies-frênaies ;
- **13 espèces d'intérêt communautaire** dont 4 coléoptères, 6 chiroptères, 1 mollusque et 2 plantes.

Les enjeux identifiés sur le site sont les suivants :

5 enjeux écologiques de conservation du site	2 enjeux socio-économiques du site
<ul style="list-style-type: none"> • conserver / restaurer les zones humides d'intérêt communautaire • maintenir / restaurer les landes sèches à bruyère d'intérêt communautaire • préserver les habitats forestiers et la faune associée • protéger les stations d'espèces d'intérêt communautaire (Trichomanes remarquable, Soldanelle velue) • garantir le maintien des colonies de chauves-souris 	<ul style="list-style-type: none"> • mutation de l'utilisation agro-pastorale du massif ; <ul style="list-style-type: none"> ✓ diminution du rôle du troupeau dans la gestion de l'ensemble des étages (fonds de vallée, zones intermédiaires, estives) ; ✓ modification du mode d'utilisation de la montagne ; • manque d'harmonisation des activités avec les enjeux écologiques du site et avec les autres usagers.

Du croisement de ces enjeux résulte la formulation des **8 objectifs de développement durable** :

- Favoriser un pastoralisme adapté au maintien des habitats d'intérêt communautaire
- Préserver les habitats forestiers, notamment ceux abritant des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire
- Maintenir les zones humides d'intérêt communautaire
- Préserver les habitats des chauves-souris
- Préserver les stations d'espèces végétales des ravins (Soldanelle, Trichomanes) et d'espèces animales cavernicoles (Escargot de Quimper)
- Améliorer la connaissance scientifique du site
- Évaluer les effets des mesures de gestion mises en place sur le site
- Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire

Les étapes de l'animation du DOCOB sont ensuite présentées :

Année 2013	1ère campagne d'animation MAEt (avril-décembre) Validation définitive du DOCOB (avril) Animation simplifiée : enjeux agro-pastoraux prioritaires
Année 2014	2ème campagne d'animation MAEt (avril-décembre) Contrats engagés pour un an seulement
Année 2015	3ème campagne d'animation MAEc (avril-décembre) Élaboration du PAEC Mondarrain-Artzamendi suite à la réforme de la PAC 2015 Réengagement des contrats de 2014
Année 2016	4ème campagne d'animation MAEc (avril-décembre) Mise en place de nouveaux contrats répondant à d'autres enjeux : prairies et chiroptères

2- Campagne d'animation 2016 et bilan global 2013-2016

Guillaume CAVAILLES présente l'animation réalisée en 2016 et le bilan global par chantier.

2.1- Les mesures agro-environnementales

La mise à jour du PAEC en début d'année 2016 et sa validation par le comité régional agro-environnemental et climatique a permis d'ouvrir 9 mesures sur le site :

Code	Intitulé	Habitats visés	Prix unitaire
AQ_ARTZ_HE01	Gestion de la fertilisation	Prairies	53,42 €/ha
AQ_ARTZ_HE02	Prairies fleuries	Prairies	66,01 €/ha
AQ_ARTZ_HE03	Retard de fauche	Prairies d'intérêt communautaire	120,86 €/ha
AQ_ARTZ_HE04	Gestion pastorale	Landes à bruyères en bon état de conservation Pelouses en bon état de conservation	75,44 €/ha
AQ_ARTZ_HE05	Gyrobroyage des ligneux	Landes et pelouses sous ajoncs	113,60 €/ha
AQ_ARTZ_HE06	Fauche précoce de la fougère	Landes et pelouses sous fougères	170,86 €/ha
AQ_ARTZ_HE07	Conversion de grandes cultures en prairie		285,52 €/ha
AQ_ARTZ_HA01	Entretien des haies	Linéaires à proximité des sites de chauves-souris	0,36 €/ml
AQ_ARTZ_RI01	Entretien des ripisylves	Linéaires à proximité des sites de chauves-souris	1,01 €/ml

Les chiffres de l'animation de ce chantier, pour l'année 2016 uniquement, sont les suivants :

- 22 propriétaires démarchés
- 5 contrats déposés avant le 15 juin, principalement de nouvelles mesures, pour 3 exploitations individuelles (dont une à deux contrats distincts) et 1 commune
- 22,74 ha et 555 ml ont été engagés représentant un total de 8 960 ,09 € pour 5 ans

Quant à toute la contractualisation, de 2013 à 2016, un travail a été fait pour quantifier l'atteinte des objectifs fixés dans le DOCOB en chiffres et sur carte :

- Mesure de gestion pastorale : 825 ha engagés pour 450 ha prévus, la sur-contractualisation de cette mesure vient du fait quand le PAEC visait pour cette mesure toutes les landes et les pelouses du site d'intérêt communautaire ou non. Quant à la localisation des engagements, une très grande partie ont bien atteint leur objectif ;
- Mesure de gyrobroyage : 121 ha engagés pour 195 ha prévus, l'objectif chiffré est en partie atteint. Quant à la localisation des engagements, quasiment tous se situent dans une zone d'action prioritaire d'ouverture des milieux ;
- Mesure d'amélioration des prairies : 91 ha engagés pour 135 ha prévus, l'objectif chiffré est en partie atteint. Quant à la localisation des engagements, tous les engagements de la partie ouest et nord du site ont bien atteint leur objectif. Les autres engagements, au sud et à l'est du site, ne sont pas en zone d'action prioritaire pour l'amélioration des prairies, mais ils répondent aux enjeux du PAEC qui ciblaient toutes les prairies mésophiles du site.
- Un effort de contractualisation reste à faire pour les mesures de : retard de fauche, fauche précoce, entretien des linéaires et conversion des grandes cultures.
- 1 041,66 ha et 555 ml ont été engagés en MAE représentant un total de 612 403,26 € pour 5 ans.

2.2- Les contrats Natura 2000

Priscille L'HERNAULT présente le travail mené sur l'animation des contrats Natura 2000. Au total, trois projets sont en cours :

- le contrat forestier d'Ainhoa qui vise la régénération par la plantation afin de constituer un habitat relais pour la faune saproxylique (coléoptères inféodés aux vieux bois ou bois morts). Le cahier des charges a été rédigé, il reste à proposer le chantier au conseil municipal de la commune et monter le dossier administratif.

Questions/remarques : *CBN MP : Quelles essences seront plantées sur ce site ?*

Réponse ONF : *Il s'agit selon les zones, l'exposition et des conditions pédoclimatiques de chênes sessiles, châtaigniers, et hêtres. Il est expliqué que les chênes sessiles devraient mieux s'implanter que des chênes pédonculés, compte tenu du contexte de réchauffement climatique.*

- le contrat forestier de la hêtraie du Mondarrain sur la commune d'Ixassou. Il est prévu de mettre en exclos une zone de 0,2 ha en contre-bas du sentier qui monte au sommet. Il est constaté une absence de régénération de cette hêtraie probablement due à la forte présence des troupeaux. La mise en place d'un exclos et d'un suivi permettrait de maintenir une dynamique de régénération naturelle. Le cahier des charges est en cours de rédaction. Il faudra ensuite proposer le chantier au conseil municipal de la commune et monter le dossier administratif.

Questions/remarques :

DDTM 64 : plusieurs précautions sont à prendre en compte dans la rédaction des diagnostics des contrats Natura 2000 :

- par rapport à l'acceptation de la clôture (pour le contrat sur le Mondarrain), et donc le risque qu'elle soit endommagée si elle n'est pas comprise et acceptée par les utilisateurs de la montagne ? Il est prévu dans la continuité du projet, après la présentation du contrat au conseil municipal, des échanges avec les utilisateurs du site, principalement les éleveurs.

- par rapport au risque d'écobuage pouvant affecter la zone du contrat ? D'une part, la commune, qui reçoit les demandes d'écobuage, peut contrôler selon la zone demandée. De plus les animateurs assistent aussi à la commission d'écobuage et peuvent proposer des précautions supplémentaires pour les zones ciblées par les contrats. D'autre part, la piste permettant d'accéder à la parcelle d'Ainhoa à reboiser étant assez large, elle devrait constituer un pare-feu efficace.

- le maintien des zones tourbeuses d'Astolepo. Le CEN Aquitaine a réalisé une cartographie détaillée (seuil inférieur à la cartographie du DOCOB) précise de ce secteur et en a évalué l'état de conservation. Il s'avère que la mise en défens de certaines zones est nécessaire. Il y a 5 zones de 280 à 630 m² en tout. En revanche, il n'est pas possible de mettre en place un contrat ni agricole ni forestier étant donné que ces tourbières se situent sur des parcelles déclarées à la PAC et engagées en MAE. Le CEN Aquitaine a proposé que les travaux et le suivi soient pris en charge via le Plan de Gestion du siet « Mondarrain-Artzamendi » conventionné par le CEN, financé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Questions/remarques : *Comment ces données seront-elles intégrées dans le DOCOB ?*

CEN Aquitaine : Il est prévu de transmettre l'ensemble de ces informations aux services de la DDTM. Une précision cependant, les données cartographiques ne pourront pas être directement incorporées à celle de la couche habitat pour une question d'échelle. La prospection des zones humides a été réalisée à une échelle beaucoup plus fine, nécessaire pour préciser les orientations de gestion.

2.3- Prospection des gîtes d'hibernation de chauves-souris

Le 17 février dernier, le CEN Aquitaine avec l'aide d'étudiants du BTS GPN du Lycée Saint Christophe de Saint-Pée-sur-Nivelle, ont prospecté 12 gîtes d'hibernation sur la commune d'Ainhoa. Deux des douze gîtes accueilleraient des petits Rhinolophes. Il y a un fort enjeu sur le site Natura 2000, il est important de poursuivre ces prospections en 2017.

2.4- Présentation du CBN : Inventaire des espèces végétales de ravin

Le CBNPMP présente l'étude réalisée en 2016 sur la Soldanelle velue et le Trichomane remarquable, à l'échelle de leur aire de distribution connue dans le 64 (de Sare à St Just Ibarre). Un résumé des résultats obtenus est présenté ci-dessous :

- Soldanelle velue : sur les 19 stations connues, 9 ont été visitées, 4 ont disparu. 2 nouvelles stations ont été répertoriées. Il ne semble pas y avoir de problématique marquée quant à la crue ;
- Trichomanes : 10 stations connues, 9 visitées, 5 ont disparu. Sur le Baztan, toutes les stations ont disparu, ce qui est très probablement à imputer à la crue ;
- les points relevés des différentes stations sont souvent éloignés de la réalité. Ils ont été pris au début des années 2000 donc avec des GPS encore peu précis ;
- lorsqu'une station est découverte en amont d'une station disparue, une propagation en aval du cours d'eau et donc une recolonisation du milieu est possible ;
- les caractérisations phytosociologiques des stations ne montrent pas de tendance particulière : les différentes stations sont rencontrées dans des communautés végétales différentes.

Questions/remarques : *CEN Aquitaine : quelles caractéristiques du milieu ont été notées lors de la visite des stations, le confinement, le couvert forestier, et autres paramètres abiotiques de nature à comprendre le déterminisme de présence/absence ont-ils été relevés ?*

CBNMP : Seuls l'exposition et la pente des sites ont été précisées à chaque relevé.

2.5- Évaluer les effets des mesures de gestion mises en place sur le site

Priscille L'HERNAULT présente le travail mené par le CEN Aquitaine concernant les suivis écologiques mis en place sur le Mondarrain et l'Artzamendi. 15 transects, dont 10 depuis 2015 et 5 nouveaux en 2016, sont établis et concernent plusieurs modes de gestion : pâturage, broyage et fauche précoce de la fougère ; puis présente le protocole appliqué.

2.6- Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire

Guillaume CAVAILLES détaille les actions menées lors de cette année d'animation :

- la participation aux commissions locales d'écobuage des communes d'Ainhoa et Itxassou ;
- l'organisation du concours des prairies fleuries dont les gagnants sont Didier et Laetitia Sorhouet d'Arnéguy ;
- le suivi d'un projet tutoré par le CEN Aquitaine qui consiste à l'élaboration d'un jeu de société sur le patrimoine du Mondarrain et de l'Artzamendi à destination des écoliers des communes du site Natura 200 ;
- l'accompagnement par EHLG de deux groupes d'étudiants sur des projets tutorés aux thématiques suivantes : les services d'intérêts écologiques rendus par les prairies du site et le processus de mise en place de MAE sur un territoire donné.

3- Feuille de route 2017

G. Cavallès présente l'ensemble des actions proposées pour l'année d'animation 2017 :

- Mise à jour ou rédaction d'un nouveau PAEC
- Campagne de MAEC (diagnostics, dossiers, suivis) : 8 contrats prévus
- Finalisation des contrats Natura 2000 en cours: hêtraie du Mondarrain prioritaire : dépôt avant le 30 avril
- Contrat forestier pour préserver l'habitat du Pique-Prune à Itxassou, et actions d'améliorations pastorales
- Assistance aux CLE, régime d'évaluation d'incidence et appui PLU
- Échanges pour la préservation du ravin du Laxia
- Concours prairies fleuries et animations grand public
- Veille de la Rosalie des alpes et prospection chauves-souris
- Mise à jour du DOCOB, bilan et COPIL

2.1- Les mesures agro-environnementales

Le PAEC du site, rédigé en 2015, a été élaboré pour 3 années d'animation. Il arrive à terme début 2018. En fonction des nouvelles propositions de la Région, il se peut qu'il y ait soit une simple mise à jour du document soit la réalisation complète d'un nouveau PAEC.

Quant à l'année 2017, dernière année du PAEC, les 9 mesures proposées sont maintenues. Huit contrats environ sont prévus pour cette campagne. Le prévisionnel des engagements proposés dans le PAEC est présenté ci-dessous :

Code	Intitulé	Engagements prévisionnels	Montant sur 5 ans
AQ_ARTZ_HE01	Gestion de la fertilisation	15 ha	4 006,35 €
AQ_ARTZ_HE02	Prairies fleuries	20 ha	6 601,00 €
AQ_ARTZ_HE03	Retard de fauche	7 ha	4 230,10 €
AQ_ARTZ_HE04	Gestion pastorale	15 ha	5 658,00 €
AQ_ARTZ_HE05	Gyrobroyage des ligneux	20 ha	11 360,80 €
AQ_ARTZ_HE06	Fauche précoce de la fougère	10 ha	8 543,00 €
AQ_ARTZ_HE07	Conversion de grandes cultures en prairie	3 ha	4 560,00 €
AQ_ARTZ_HA01	Entretien des haies	1000 ml	1 800,00 €
AQ_ARTZ_RI01	Entretien des ripisylves	750 ml	3 802,50 €
Total		90 ha et 1750 ml	50 561,75 €

Un effort d'animation sera fait sur les mesures peu contractualisées jusqu'à présent et prioritaires aujourd'hui : Retard de fauche, Fauche précoce de la fougère, Entretien des haies et Entretien des ripisylves.

Il est aussi proposé de réaliser, conjointement avec les animateurs des sites Natura 2000 du Pays Basque, un outil et une typologie de gestion des linéaires arborés. Ce « guide » servirait au diagnostic et à la mise en place des plans de gestion pour les deux mesures d'entretien de haies et de ripisylves.

Questions/remarques : *Se pose la question de maintenir des mesures non contractualisées jusqu'à présent dans le PAEC, telle que celle de conversion de grandes cultures en prairies ?*

Lors de l'élaboration du PAEC, plusieurs personnes s'étaient manifestées pour ces mesures. Au vu des cahiers des charges « contraignants », elles se sont finalement rétractées. Sachant que ces mesures répondent à des enjeux du DOCOB et qu'elles ne représentent pas un volume financier conséquent du PAEC, elles ont été maintenues pour des éventuels intéressés.

2.2- Les contrats Natura 2000

Sur ce chantier, deux actions sont prévues pour 2017 :

- la poursuite du travail engagé en 2016 sur les deux contrats forestiers d'Ainhoa et d'Itxassou. La priorité est mise sur celui de la hêtraie du Mondarrain, plus simple à mettre en place et qui de fait pourrait être déposé avant le 30 avril 2017, date butoir de dépôt des contrats auprès de la Région.
- la proposition de nouveaux contrats, un premier comme prévu en 2016 d'amélioration pastorale si besoin et un second pour répondre à l'enjeu du Scarabée Pique-Prune. Un site de présence de l'espèce, isolé, avait été répertorié sur les flancs du Laxia, lors de prospections qui ont servi à élaborer le DOCOB.

2.3- Amélioration des connaissances

Dans la continuité des suivis hivernaux de gîtes à chiroptères réalisées en 2016, le CEN Aquitaine propose de finir la prospection des sites potentiels des secteurs du Laxia et du bord de Nive.

Lors de la réalisation du DOCOB, une étude sur les coléoptères du site avait été menée par C. Grancher. Une autre action pourrait être menée en 2017 serait de mettre à jour les données obtenues, qui se traduirait par une analyse des informations en année n+5.

2.4- Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire

Comme chaque année, les animateurs proposeront leur appui lors des Commissions Locales d'Ecobuage, d'évaluation d'incidence et de consultations pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ainsi que l'organisation du troisième concours des prairies fleuries.

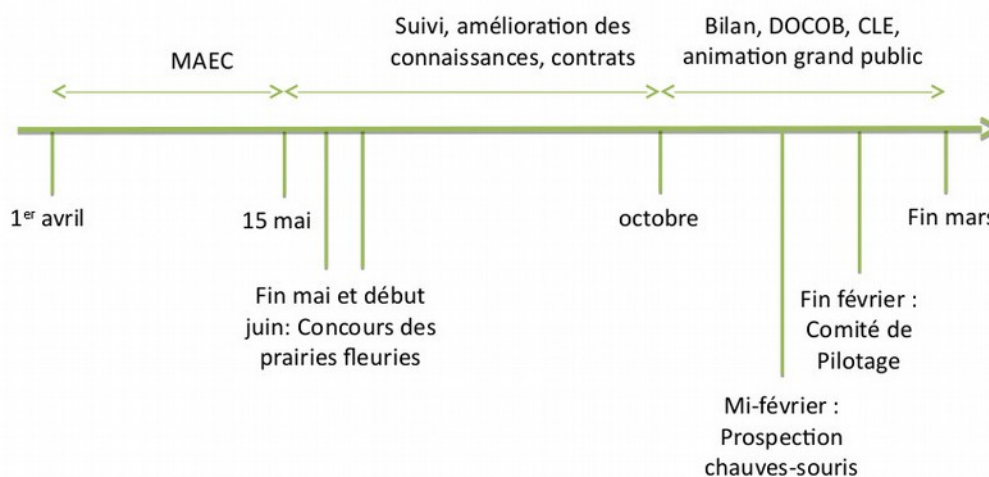
Il est également proposé de réfléchir à la préservation du ravin du Laxia. Cela fait écho à une coupe rase de robiniers, sur la commune d'Itxassou aux abords du Laxia, constatée par le CEN en février. Il s'avère que cette coupe a été déclarée et autorisée en mairie (au titre du classement de la zone en EBC (Espace Boisé Classé) dans le PLU de la commune) et autorisée par la DRAC au titre d'un site classé pour le paysage. Or, ce type d'action pourrait porter préjudice aux espèces végétales d'intérêt communautaire du Laxia dont la présence est fortement liée à l'ombrage.

Dans ce type de cas, il peut être envisagé dans ce cas de figure de voir si le règlement permet au maire (dans le cas d'EBC dans le PLU) ou à la DRAC de prendre en compte des enjeux, autres que paysager, et de définir un cahier des charges dans son autorisation : maintien d'une bande boisée, densité d'arbres minimum, etc...

L'évaluation d'incidence au titre de Natura 2000, si elle permet de prendre en compte les effets potentiels de certains projets, ne concerne pas tous les projets pouvant atteindre des espèces particulièrement fragiles, comme c'est le cas pour le ravin du Laxia. Dans le cadre de l'animation du DOCOB en 2017, le CEN Aquitaine fera un bilan des outils disponibles et proposera une marche à suivre à l'égard de projets dans cette zone en particulier.

4- Planning et budget prévisionnel

Pour réaliser l'animation de 2017-2018, un planning et un budget (nombre de jour et coût) est proposé par les animateurs :



Budget prévisionnel	Nombre de jours	Coût
Mise en place des MAEC		
Actualisation du PAEC	1,75	675 €
MAEC : 8 contrats prévisionnels et communication	31	12 350 €
Mise en place des contrats Natura 2000		
Finalisation des deux contrats forestiers	6	2 600 €
Contrat forestier Pique-Prune et actions pastorales	11,5	5 275 €
Information, sensibilisation		
Animation grand public	2	950 €
Concours Prairies fleuries	5	2 250 €
Assistance technique CLE	1	475 €
Assistance évaluation d'incidence	2	1 200 €
Etude préliminaire à un statut de protection du Laxia	2	1 200 €
Amélioration des connaissances		
Prospection des gîtes de chauves-souris	2	1 200 €
Veille de la Rosalie des Alpes	2	1 200 €
Bilan et évaluation des mesures de gestion		
Suivi des mesures de gestion	6	3 100 €
Bilan de la contractualisation	3	1 300 €
COFIL et mise à jour du DOCOB		
	5	2 250 €
Total	80,25	36 025 €

M. Pierre HARISPOUROU salue le travail qui a été réalisé sur le territoire dans le cadre de l'animation de ce DOCOB et clôture la réunion.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00.



SIVU Mondarriain-Artzamendi - Comité de pilotage

2017.03.02

Nom Prénom	Structure	Téléphone	Email	Signature
ITURRIA Pauker	D.N.F	06 23 11 13 33	Sean-Francois.n.karni@n.p.fr	
ITURRURENA J.Paul	Elu ITASSOU	06 30 4 0 5 6 62	jean-paul.iturruereunado	
LEGARRA Christine	SIVU	06 75 28 31 59	sivumondarriainartzamendi@orange.fr	
MARISPOURAU Pierre.	SIVU.	06 66 18 7 8 8 5	vmurault@orange.fr	
CAVILLES Guillelme	EHLG	06 89 72 9 4 7 4	guillelme@elphai.org	
SCHARREFF Nicolas	SEPANSO	07 82 62 67 63	nicolas.scharreff@free.fr	
ANTOINE philippe	DDTH 64	05 59 80 88 05	philippe.antoine@pyrenees-atlantiques.gouv.fr	
LHOBORSE Eudie	DDITH 64	05 59 80 87 65	eudie.lhoborse@pyrenees-atlantiques.gouv.fr	
TSERTIA rieland	FDC 64	06 85 41 81 90	Retia.Pelousende@free.com	
LAGARDE Laurent	Elu AINHOA	06 74 46 42 16	logarde_laurent@orange.fr	

SIVU Mondarrain-Artzamedi - Comité de pilotage

2017.03.02

Nom Prénom	Structure	Téléphone	Email	Signature
Le Parc Talsi	CEN Aquitaine			
Charles TAYOUAN	A. Ibea			
Kermarec Richard	CEN Aquitaine			
ANASSA Lydia	Bidaurren		Zokolitegnai.com	
Maithonvoy. J. Etchel.	Herriz de Bidaurren		maaii. Erdury @ urrua. net	
Euzoa Xitxi	Ardain ESPERERE			
L'HERNAUT Piscille	CEN Aquitaine			
Camazain Darricau	Espelette			
Quirós Ludovic	OBANPMP			